

**Transactions sur actions propres**  
**Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 11 août 2025 au 15 août 2025 (inclus)**  
**Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020**

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 11 août 2025 au 15 août 2025 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 7 novembre 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 76.697 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
11/08/2025	2.714	74,53	74,40	74,90	202.283	CEUX
11/08/2025	2.525	74,60	74,45	74,90	188.359	TQEX
11/08/2025	17.247	74,52	74,30	74,95	1.285.314	XBRU
12/08/2025	3.243	74,48	74,30	74,65	241.539	CEUX
12/08/2025	2.527	74,57	74,30	74,70	188.433	TQEX
12/08/2025	6.616	74,48	74,35	74,75	492.762	XBRU
13/08/2025	2.735	74,95	74,70	75,10	204.998	CEUX
13/08/2025	2.581	74,97	74,75	75,10	193.499	TQEX
13/08/2025	12.404	74,89	74,70	75,10	928.985	XBRU
14/08/2025	3.540	75,28	75,20	75,45	266.501	CEUX
14/08/2025	2.657	75,37	75,20	75,45	200.256	TQEX
14/08/2025	7.121	75,29	75,20	75,45	536.164	XBRU
15/08/2025	2.093	75,69	75,55	75,80	158.419	CEUX
15/08/2025	1.609	75,64	75,55	75,75	121.710	TQEX
15/08/2025	7.085	75,64	75,50	75,80	535.936	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



## Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 11 août 2025 au 15 août 2025 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 15 août 2025, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 10.714.151 actions GBL représentatives de 8,0 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la huitième enveloppe est exécutée à hauteur de 0,7 %<sup>1</sup>.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »<sup>2</sup> pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

### **Xavier Likin**

Directeur Financier  
Tél: +32 2 289 17 72  
[xlikin@gbl.com](mailto:xlikin@gbl.com)

### **Alison Donohoe**

Responsable des Relations Investisseurs  
Tél: +32 2 289 17 64  
[adonohoe@gbl.com](mailto:adonohoe@gbl.com)

## **À propos de Groupe Bruxelles Lambert**

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €14,4mds à fin juin 2025. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié au travers d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés directs et privés indirects.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

---

<sup>1</sup> cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

<sup>2</sup> Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation